



**Le bilan orthophonique, acte fondateur de l'intervention orthophonique :  
Action d'évaluation des pratiques professionnelles**

Christine PLANTIER, formatrice

**ORGANISATION**

Dates :

6 Février- 26 mars- 14 mai APRES MIDI

---

Horaires :

14H-18H SESSION 1 ET 2-

14h30- 17h30 SESSION 3

15 H réparties sur 3 ½ journées

Limité à 15 participants

Lieu : Salle de réunion, salle Ballard , place du Bourg, 71850 CHARNAY LES MACON

Coût : DPC : 420€ - non DPC 365€ (AUCUNE PRIS EN CHARGE FIFPL)

Contact FORM'ORTHO BOURGOGNE: Karinne MAGUET, responsable régionale :  
form.orthobourgogne@yahoo.fr

**THEME**

**Le bilan orthophonique, acte fondateur de l'intervention orthophonique :  
Action d'évaluation des pratiques professionnelles**

**RESUME et OBJECTIFS**

Cette action d'évaluation des Pratiques Professionnelles porte sur le bilan, acte fondateur de l'intervention orthophonique, qui concerne tous les types de pathologies rencontrées par les orthophonistes dans leur pratique.

Le thème du bilan a été choisi car c'est l'acte pour lequel la profession dispose de textes réglementaires : le Code de la santé publique (articles R4341-1 à R4341-4), la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, titre IV- Chapitre II- article 2, et la convention organisant les rapports entre les orthophonistes et les caisses d'assurance maladie.

Premier contact entre le professionnel et le patient, le bilan pose les fondements d'une future relation de soins.

L'action d'évaluation des pratiques propose d'accompagner les professionnels, réunis en petits groupes, à analyser leurs pratiques de soins, de l'entretien d'anamnèse au choix des épreuves, à l'élaboration du diagnostic et à la restitution à l'issue du bilan.

En référence à la méthodologie dite d'audit clinique ciblé, proposée par la HAS, cette action permet une démarche d'évaluation, puis d'amélioration des pratiques professionnelles. Des outils d'analyse permettront la présentation des résultats.

L'action est organisée en 3 temps, à distance les uns des autres, afin de permettre un travail personnel de chaque participant entre chaque temps : cette démarche dans la durée a pour objectif l'évolution de chaque participant et du groupe quant à son fonctionnement dans sa pratique du bilan tout au long de l'action.

Entre les temps 2 et 3, les participants s'engagent à réaliser trois nouveaux bilans initiaux.

## DEROULE PEDAGOGIQUE DE L'ACTION :

### Méthodes :

Audit clinique ciblé.

Cette méthode a été privilégiée pour les raisons suivantes :

- C'est une évaluation concrète et faisable pour des professionnels libéraux
- Les enjeux liés à la prise en soin sont explicites.
- Les processus et les pratiques liés à la prise en soin sont analysés • Les recommandations et les textes de références sont pris en compte.
- Les objectifs d'amélioration sont définis et permettent le suivi des actions d'amélioration.

### Pré-requis pour participer

Les participants doivent être titulaires du Certificat de Capacité en Orthophonie

- Description de la démarche

L'action est découpée en 3 temps, espacés de 5 à 10 semaines : ce découpage permet la mise en œuvre d'actions d'amélioration des soins et la mesure de la pertinence et de l'impact de ces actions, il permet également de mesurer les écarts entre la pratique réelle et la pratique recommandée (évaluation de la pratique) à l'issue de ces actions d'amélioration.

**Lors du temps 1 (4 heures en présentiel)** ce premier temps sera consacré aux explications détaillées sur le questionnaire et les consignes de remplissage de chaque item. Celles-ci seront détaillées et discutées, permettant une mise en commun et une comparaison entre les pratiques

individuelles et le référentiel. Une attention particulière est accordée à la notion de preuve (Practice Based Evidence).

Une mise en situation avec un dossier fictif sera proposée, puis une mise en situation avec un dossier patient. Les participants analysent leur pratique professionnelle à l'aide de questionnaires. Les réponses « oui », « non », « non adapté », sont notées en fonction de la présence des éléments de preuve dans le dossier du patient ou le compte-rendu de bilan orthophonique.

Ce temps d'analyse collective des dossiers, permet des échanges entre les professionnels sur les différentes pratiques du bilan, et une réflexion sur les possibilités d'amélioration des soins. Les « point-clés » abordés durant ce temps sont : le bien-fondé des soins proposés au patient, la mise en avant d'une démarche réflexive, l'évolution des pratiques professionnelles et la remise en question, la confrontation aux textes de référence, l'auto-évaluation.

La journée se conclura avec un rappel de l'échéancier et des tâches à effectuer entre les sessions.

Entre les temps 1 et 2, les réponses au questionnaire sont saisies en ligne, un traitement statistique permet de mesurer l'écart entre la pratique réelle et la pratique recommandée. **Entre les temps 1 et 2, (2 heures en non présentiel)** chaque participant devra renseigner le questionnaire indiqué plus haut, pour 5 dossiers patients préalablement tirés au sort parmi 15 sélectionnés. Les réponses seront saisies par chacun sur outil informatique permettant un traitement statistique en vue de leur analyse. Les résultats seront transmis aux participants (résultats individuels et résultats du groupe).

**Lors du 2<sup>e</sup> temps (4 heures en présentiel)** environ un mois après cette première journée), les résultats du groupe seront présentés et analysés collectivement (chaque participant aura également reçu ses propres résultats pour une analyse individuelle). Des axes prioritaires de travail seront dégagés de cette analyse.

Le groupe élabore alors le ou les outils permettant l'amélioration des axes retenus.

**Entre les temps 2 et 3, (2 heures en non présentiel)** il est demandé aux participants, forts de leur expérience individuelle et collective, d'analyser à nouveau leur pratique, sur un corpus de 3 bilans. Ces dossiers doivent, bien entendu, avoir été ouverts à l'issue de la précédente réunion. Cette analyse utilise les mêmes grilles et procédures que lors du temps 1.

Après la réalisation de ces 3 bilans, chaque participant répond à nouveau au questionnaire en ligne. Les questionnaires sont à nouveau analysés et traités statistiquement et leurs résultats transmis aux participants.

**Lors du 3<sup>e</sup> temps (3 heures en présentiel environ un mois et demi plus tard)**, après un tour de table pour recueillir les impressions et commentaires des participants, une restitution des résultats du groupe sera présentée, avec notamment une analyse/comparaison des résultats obtenus entre les temps 1, 2 et 3 de la formation.

Ces résultats seront analysés et évalués par rapport aux objectifs fixés.

Une évaluation par chaque participant de sa progression personnelle est demandée. Après discussion, une synthèse des travaux du groupe sera proposée.

Un document final propre au groupe, permettant la traçabilité de l'action, sera élaboré en fonction de l'analyse des résultats individuels et collectifs entre les temps 2 et 3.

Type d'action :

Action d'Evaluation des Pratiques professionnelles destinée aux orthophonistes.

Audit clinique en référence à la fiche HAS (juin 2017)

Les actions se dérouleront en trois temps, espacés de 6 à 8 semaines

Durée de 15h réparties comme suit :

- Temps 1: 4 heures en présentiel
- Entre les temps 1 et 2 : 2 heures en non-présentiel
- Temps 2: 4 heures en présentiel
- Entre les temps 2 et 3: 2 heures en non-présentiel
- Temps 3: 3 heures en présentiel

Soient

Nombre de jours 3

Nb d'heures présentiels 11 heures

Nb d'heure non-présentiels : 4 heures

Total : 15 heures

#### Justification de la méthode et du format

L'alternance des temps présentiels et non-présentiels, a été choisie en référence à la méthodologie dite d'audit clinique ciblé, proposée par la HAS (fiche technique de juin 2017).

Cette méthode a été privilégiée pour les raisons suivantes :

- Les pratiques sont évaluées par deux fois, les résultats entre la pratique réelle et la pratique attendues et recommandée.
- Cette analyse doit déboucher sur l'identification et la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité des soins.
- C'est une évaluation concrète et faisable pour des professionnels libéraux
- Les enjeux liés à la prise en soin sont explicites.
- Les processus et les pratiques liés à la prise en soin sont analysés • Les recommandations et les textes de références sont pris en compte.
- Les objectifs d'amélioration sont définis et permettent le suivi des actions d'amélioration.

Les temps de regroupement présentiels utilisent :

- Brièvement, la méthode expositive par l'apport de connaissances indispensables aux principes de l'audit clinique ciblé, mais également des temps d'échanges, d'analyse critique des expériences et pratiques professionnelles qui permettent de nourrir et enrichir la réflexion des participants.
- La plupart du temps la méthode interrogative : le formateur se base sur les réponses à un questionnement structuré pour faire découvrir et trouver au groupe les connaissances souhaitées.

Les temps non-présentiels entre les sessions utilisent :

La méthode active : les participants se confrontent à la réalité de leur pratique en analysant leurs dossiers au moyen d'une grille d'analyse et en repérant les améliorations possibles.

## Méthodes d'évaluation de l'action proposée

- Questionnaires en ligne entre les temps 1 et 2 et entre les temps 2 et 3 , d'analyse de leur pratique
- Questionnaire d'évaluation immédiate

## TYPE DE SUPPORT PEDAGOGIQUE

Trois exemples de référentiels. (PJ1)

## PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

### • - Jour 1 : 4 heures

THEME : Présentation de l'outil, remise des documents aux stagiaires, expérimentation de l'outil

14h-14h45

Accueil des participants, tour de table

14h45-15h30

Diaporama d'explication sur la finalité de l'audit clinique ciblé

Remise de la pochette contenant: 1 dossier-type ; 1 questionnaire bilan et grilles consignes de remplissage, glossaire

Présentation du matériel (Questionnaire, Documents...)

15h30-16h30

Mise en situation à l'aide du dossier fictif, discussion et échanges sur les problèmes rencontrés dans la pratique, des axes potentiels d'amélioration du lien avec les références réglementaires : convention, code de la santé publique, architecture rédactionnelle du compte-rendu de bilan. Analyse individuelle du dossier-patient

16h30-16h45

Pause

16h45-18h

Questions

Attribution du code d'accès au site

Rappel de l'échéancier et des tâches à effectuer entre les sessions

Présentation du site permettant la saisie en ligne

Distribution et explication de la fiche de randomisation

### • - JOUR 2 : 4 heures

THEME : Suivi du déroulement du travail, choix des axes d'évolution et élaboration commune d'une stratégie à expérimenter, mise au point, précisions, explications avec exemples

14h-1430

Accueil des participants, recueil des premières impressions

Liste des questions sur l'analyse des dossiers et regroupement par questionnaires et par thèmes

14h30-16h00

Remise et analyse des résultats collectifs

Etude des résultats et items à améliorer collectivement. Présentation des axes prioritaires à travailler.

16h00-16h15 Pause

16h15-18h00

Elaboration des outils complémentaires (grilles d'analyse, procédures, attribution des recherches à effectuer en référence aux exemples fournis).

Questions

Rappel de l'exigence de réaliser tous les nouveaux bilans en intégrant les grilles d'analyse et procédures retenues.

- - JOUR 3 : 3 heures

THEME : résultats du second passage comparaison T2-T1, analyses, constats, discussions, poursuite de l'élaboration échanges de points de vue, phase de « consolidation » des représentations collectives

14h30-15h30 Accueil

des participants, Tour de table :

- impressions

- commentaires

Restitution des résultats du groupe, Analyse-comparaison des résultats T2/T1

15h30-16h30

Analyse

Evaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par le groupe Evaluation par chaque participant de sa progression personnelle

16h30-16h45

Pause

16h45-17h30

Réflexion, discussion et synthèse des travaux du groupe.

Présentation d'une sélection d'outil d'amélioration

En fonction de l'analyse des résultats individuels et collectifs, élaboration d'un document final

## RÉFÉRENCES

Décret no 99-1130 du 28 décembre 1999 relatif à l'évaluation des pratiques professionnelles et à l'analyse de l'évolution des dépenses médicales

Décret n° 2005-346 du 14 avril 2005 relatif à l'évaluation des pratiques professionnelles

Article L 162-9 du Code de la Sécurité sociale

Article R.4341-1 à R4341-4 du Code de la Santé Publique

Nomenclature générale des actes professionnels, Titre IV, Chapitre II, Article 2

Evaluation des pratiques professionnelles

HAS – Service des recommandations professionnelles ; Anne-Françoise

PauchetTraversat

[http://www.cpias-ile-de-france.fr/NCHH/2006/180506/P180506\\_PAUCHET.pdf](http://www.cpias-ile-de-france.fr/NCHH/2006/180506/P180506_PAUCHET.pdf)

Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Journal Officiel 5 mars 2002

Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Journal Officiel 11 août 2004.

Loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance-maladie.

Journal Officiel 17 août 2004.

Décision n° 2007.10.035/EPP du 7 novembre 2007 relative aux modalités de mise en œuvre de l'évaluation des pratiques professionnelles, Annexes, Journal Officiel n°0002 du 3 janvier 2008

#### TEXTES REGLEMENTAIRES :

- Code de la santé publique, articles R.4341-1 à R.4341-4
- Nomenclature Générale des Actes Professionnels, Titre IV – Chapitre II – article 2.
- Convention Nationale organisant les rapports entre les orthophonistes et l'assurance maladie, textes actualisés- et annexes, site AMELI.fr
- Bulletin officiel n°32 du 5 septembre 2013. Annexes 1 et 2, certificat de capacité d'orthophoniste, référentiels activités et compétences.

#### AUTRES RÉFÉRENCES :

- Rééducation Orthophonique, n°272, décembre 2017. "L'évaluation des pratiques professionnelles, Practice-Based Evidence et Evidence Based Practice en orthophonie »



- Haute Autorité de la Santé, site internet. audit clinique. Base méthodologique de l'EPP, 1999. action d'évaluation des pratiques.
- Haute Autorité de la Santé, fiche technique, juin 2017, « Développement Professionnel Continu, Audit Clinique ».
- Rapport sur la formation médicale continue et l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins, [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr) , Rapports publics.